

E P O R A
Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
Créé Par Décret N° 98.923 du 14 Octobre 1998

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2000

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNÉE 1999

INTRODUCTION

L'EPORA a été créé par décret interministériel du 14 octobre 1998.

Le premier Conseil d'Administration a été installé par le Préfet de Région le 21 décembre 1998.

Ce premier Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Président de l'EPORA, Monsieur Philippe WEYNE, Conseiller Général de la Loire et Maire de Montbrison, ainsi qu'à l'élection des vice-Présidents et des membres du Bureau.

Il a débattu sur le projet de programme pluri-annuel 1999-2003, et adopté l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1999.

Le Directeur de l'EPORA, Stephan MUZIKA, a été nommé à compter du 1^{er} février 1999 par arrêté du Secrétaire d'État au Logement en date du 30 janvier 1999.

L'Agent Comptable de l'EPORA, Madame Catherine COLOMBIER, a été installé le 19 février 1999.

Le second Conseil d'Administration de l'EPORA, tenu le 2 mars 1999, a approuvé le Programme Pluri-annuel 1999-2003, ainsi que la convention-cadre de financement de l'Établissement sur cette même période, passée entre l'État, la Région, les Départements de la Loire et du Rhône et l'EPORA, et le programme d'action 1999.

L'équipe de l'Établissement a été mise en place graduellement, à partir de mars 1999, pour s'établir à 7 personnes fin 1999.

1999 a donc été l'année de démarrage de l'Établissement, et le présent rapport d'activité doit être apprécié en tenant compte de ces circonstances.

1. LE PROGRAMME D'ACTION 1999

Ainsi que le prévoit le décret de création, les activités de l'EPORA s'exercent dans le cadre du programme quinquennal d'interventions 1999-2003, réalisé par tranches annuelles.

Le premier programme d'action de l'Établissement adopté par le Conseil d'Administration du 2 mars 1999, portait sur 20 opérations précises, pour un montant total de 57.4 MF, et réservait une enveloppe de 3.6 MF sur des secteurs complémentaires (zones rurales, pays Roannais) et des études générales, soit un investissement total de 61 MF.

Ce programme a été complété par le Conseil d'Administration du 12 juillet 1999, pour prendre en compte des demandes complémentaires, couvertes par des financements supplémentaires de l'État et de l'Europe.

Le programme 1999 consolidé à cette occasion s'établit à 70.88 MF, et concerne 30 opérations pour 69.76 MF, 1.12 MF étant affectés à des études générales ou réservés à des aléas (cf. programme consolidé 1999 - Annexe I).

Les 30 opérations retenues concernent soit des études préalables (9 sites) soit des interventions directement opérationnelles (21 sites).

2. CONVENTIONS EPORA/COLLECTIVITES LOCALES

(cf. Tableau – Annexe II)

Afin de mettre en œuvre le programme 1999, des conventions opérationnelles ont été passées entre l'EPORA et les collectivités locales concernées.

20 conventions portent sur l'intervention complète de l'EPORA (réalisation d'études, acquisitions foncières, réalisation de travaux de recyclage), et formalisent l'engagement de rachat par les Communes, dans un délai variable selon le calendrier de l'opération (de 1 à 4 années).

7 conventions portent sur la réalisation d'études préalables.

L'EPORA a passé une convention spécifique avec le District de l'Agglomération Roannaise, portant sur les conditions de réalisation de l'opération d'aménagement du secteur Annexe Somme, sur le site GIAT, et définissant notamment la garantie de bonne fin de l'opération.

En outre, la Commune de MABLY et l'EPORA ont conclu une convention de concession d'aménagement sur le site militaire du « Parc de Mably », ainsi qu'une convention de financement de l'acquisition foncière du site.

3. BILAN FONCIER DE L'EPORA **(cf tableau – Annexe III -)**

L'EPORA a procédé en 1999 à 7 acquisitions, dont le site Annexe Somme à Roanne, d'une superficie totale de 80.588 m², pour un montant total de 6.500.000 F.

4 acquisitions ont été réalisées à l'amiable et 3 acquisitions par l'exercice du droit de préemption urbain.

4. BILAN FINANCIER **(cf tableau – Annexe IV -)**

L'ensemble des dépenses opérationnelles réalisées par l'EPORA se monte à 5.884.508,56 F, dont 919.015,17 F portant sur des études, 3.028.582,86 F relatives à des acquisitions foncières, 1.916.942,69 F de travaux, et 19.967,84 F de dépenses de gestion courante.

Les honoraires de l'EPORA appliqués sur ces dépenses, au taux de 4 % H.T., représentent 283.868,69 F.

Parmi les principales études réalisées par l'EPORA en 1999, il convient de citer la réalisation du schéma d'organisation du site GIAT de Saint-Étienne destiné à accueillir le Pôle Optique et Vision, ainsi que la première phase du plan d'action foncière et paysagère sur la Vallée du Gier.

Les dépenses foncières n'intègrent pas le coût d'acquisition du site Annexe Somme à Roanne, le paiement de cet acte (3 MF) étant suspendu à l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Les dépenses de travaux concernent essentiellement le site de Firminy-Fraisses (terrassement et requalification paysagère d'une friche ferroviaire) et le site Annexe-Somme à Roanne, où un chantier important de réhabilitation complète du bâtiment est engagé depuis novembre 1999.

E P O R A
Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
Créé Par Décret N° 98.923 du 14 Octobre 1998

ANNEXES

ANNEXE I : Programme consolidé 1999

ANNEXE II – Liste des conventions signées avec les collectivités

ANNEXE III – Bilan Foncier

ANNEXE IV – Bilan Financier